

# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2023**

Présents :

REYNIER Louis, BEGLIUOMINI Yves, CARLU Corinne, MARQUEZ Jean-Louis, DAUPHIN Denis, SOLEIL Patrick, PAULET Bernard, GUILLEMETTE Isabelle, TRAMBAUD Christophe

Absents : BREMOND André

Absents excusés :

HARALAMB Valérie donné pouvoir à BEGLIUOMINI Yves  
SOULLE Mélanie donné pouvoir à TRAMBAUD Christophe

Secrétaire de séance : CARLU Corinne

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Novembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance du 9 Novembre 2023..

## **ORDRE DU JOUR :**

I/ Budget : Décisions modificatives

II/ Baux

III/ Demandes de subventions

IV/ Syndicat des Eaux du Verdon : Approbation RPQS 2022

V/ ONF : vente de bois

VI/ Catastrophes naturelles : demande de dons

VII/ Personnel Communal : création et suppression de poste

VIII/ Questions diverses

### **I/ Budget : Décisions modificatives**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant prévu au budget aux charges financières était insuffisamment provisionné pour pouvoir payer les frais de renouvellement de la ligne de trésorerie. Une décision modificative a été prise pour abonder de l'article 61551 entretien et réparation sur matériel roulant au 66111 charges financières d' un montant de 260 €.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative précitée.*

### **II/ Baux**

- **Location d'un garage et d'un Local de stockage sises Le Brégou à Monsieur Christophe TRAMBAUD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locaux loués à la Société TC Publicité seront vacants au 31 décembre 2023. Son Gérant Monsieur TRAMBAUD Christophe se propose de les reprendre à compter du 1er janvier 2024 en nom propre.

Deux baux distincts d'une année, renouvelables par tacite reconduction, devront être établis, un pour un garage de 50 m<sup>2</sup>, l'autre pour un local de stockage de la même superficie.

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de 122 € pour le loyer du local de stockage et un loyer de 128 € mensuel pour le garage. Le montant de ces deux baux est sensiblement à l'identique des précédents.

*M. Christophe TRAMBAUD qui est partie prenante dans cette affaire ne prend part ni au débat ni au vote de cette délibération et sort de la salle du conseil*

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur TRAMBAUD absent au moment du débat et du vote) décide de louer à compter du 1er janvier 2024 par deux baux distincts un garage sis le Brégou pour un montant de 128 € mensuel ainsi qu'un local de stockage pour 122 € mensuel pour une durée d'une année civile avec tacite reconduction.*

- **Contrat de mandat de gestion locative – Fixation prix du logement sis chemin Camiller.**

Considérant les difficultés rencontrées dans la gestion des appartements communaux, Monsieur le Maire indique qu'il serait préférable à chaque vacance de logement de confier aux agences ORPI la Verdière la mise en location et à l'agence du Portail à Rians la gestion locative, comme cela est déjà le cas pour les autres logements communaux. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour le logement communal sis chemin de camillier est vacant, et propose de le donner en gestion aux deux agences immobilières précitées au prix mensuel de 750 € hors frais d'agence.

*Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de continuer à donner en gestion locative aux deux agences précitées les logements communaux, et de donner en gestion à ces deux agences immobilières le logement sis chemin Camiller fixant le loyer mensuel à 750€ hors frais d'agence.*

- **Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer l'avenant n°1 au bail commercial de la société ST VIANDES (Restaurant les Berges du Lac).**

Monsieur le Maire expose la demande faite par Monsieur Patrick SOLEIL, par laquelle ce dernier souhaite que le montant des loyers soit modifié selon des périodes de l'année définies ci-dessous sans pour autant en modifier le montant total attendu de 24 000,00 € HT

*M. Patrick Soleil, locataire gérant du restaurant les Berges du Lac, étant partie prenante dans cette affaire ne prend part ni au débat ni au vote de cette délibération et sort de la salle du conseil.*

Haute Saison touristique : d'Avril à Septembre

3 000.00 € HT mensuel/ soit 18 000.00 € HT /an

Basse Saison Touristique : d'Octobre à Mars

1 000.00 € HT mensuel/ soit 6 000.00 € HT /an

Soit un Total de 24 000,00 € HT annuel

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de M. Patrick Soleil qui partie prenante dans cette affaire ne prend pas part au débat et au vote de cette délibération, et est sorti de la salle du conseil municipal) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au Bail commercial de la société ST VIANDES qui module les montants mensuels des loyers selon la Haute et la Basse saison touristique sans pour cela modifier le montant annuel stipulé dans le bail commercial.*

Arrivée de Monsieur Bernard Paulet

- **Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer un nouveau bail avec la SASU Contrôle Technique.**

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Jullian MANISCALCO, repreneur du fonds de commerce depuis le 24 avril 2023 du contrôle technique de Montmeyan, à savoir établir un nouveau bail au nom de sa société – ABS Contrôle Technique - afin de faciliter les démarches administratives.

Ce bail prendrait effet au 1er janvier 2024 pour 9 années consécutives pour un montant mensuel de 590.00 € HT soit 7 080.00 € HT annuel. Le loyer sera révisé à la date d'effet du bail par période triennale sur la base de ILC du 3ème trim 2023 soit 5.97.

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau Bail commercial au nom d'ABS Contrôle Technique de Montmeyan à compter du 1er janvier 2024 avec un loyer mensuel de 590 € HT.*

### **III/ Demandes de subventions**

- **Demande subvention DETR 2024 pour la réhabilitation des Réseaux AEP, EU et Pluvial, des rues du Brusquet, Castelet et Impasse du Mistral.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la commune s'efforce d'engager des travaux de réhabilitation de son centre ancien en priorisant le renouvellement des réseaux humides : eau potable et assainissement, l'objectif de la collectivité est d'améliorer ses rendements en consommation d'eau potable et d'éliminer les eaux parasites et odeurs sur son réseaux d'assainissement.

Pour 2024, la commune à priorisé un quartier situé au Nord de la commune : rue du Castellet , rue du Brusquet et impasse du Mistral ( extrémité Nord ) .

L'objectif de l'opération est aussi de maîtriser le ruissellement des eaux pluvial afin d'éviter des débordements sur certains seuils de logements particuliers. La voirie sera reprise dans son intégralité compte tenu du maillage du réseau et des branchements des particuliers : AEP et EU.

L'estimation uniquement des travaux de réhabilitation de réseaux eaux potable, eaux usées et pluvial est de 371 800 € HT auxquels viennent s'ajouter 11 200.00 € HT de maîtrise d'œuvre, soit un total estimé de l'opération de 383 000.00 € HT.

Le plan prévisionnel de Financement pourrait se décomposer comme tel :

DETR (40%)	:	153 200.00 €
Agence de l'eau (40%)	:	153 200.00 €
Autofinancement (20%)	:	76 600.00 €

*Le conseil, après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de solliciter une subvention de 153 200 € auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 pour la réhabilitation des Réseaux Eau potable, Assainissement et Pluvial des rues du Brusquet, Castelet et impasse du Mistral.*

- **Demande subvention FRAT 2024**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal les besoins de subvention auprès du Conseil Régional via le FRAT Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour financer divers petits travaux sur la commune

*Le conseil, après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du FRAT 2024 pour divers petits travaux sur la commune*

#### **IV/ Syndicat des Eaux du Verdon : Approbation RPOS 2022**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que le Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV) nous a transmis son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rapport annuel est un document public qui permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

*Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable.*

## **V/ ONF : vente de bois**

**Sans objet : délibération déjà prise l'année dernière**

## **VI/ Catastrophes naturelles : demande de dons**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que par suite aux violentes pluies du 9/11/2023 et au vu du bilan matériel et humain dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime, l'AMF lance un appel national aux dons financiers en ouvrant un compte au nom de la Protection Civile sur lequel les collectivités désireuses d'y participer peuvent le faire.

*Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide le versement d'un don de 600.00 € (Six Cents Euros) pour venir en soutien des Communes sinistrées par la dépression ELISA sur le compte de la FNPC.*

## **VII/ Personnel Communal : création et suppression de poste**

- **Création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu d'un agent en mi-temps thérapeutique et de l'accroissement des tâches dues à une augmentation de la population il serait souhaitable d'embaucher un agent supplémentaire. Un poste d'agent technique doit être ouvert au tableau des effectifs pour pallier aux nombreuses tâches que nécessitent l'entretien de la commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er avril 2024.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 1er avril 2024.*

- **Ouverture au tableau des effectifs d'un poste catégorie B, filière administrative.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste de Rédacteur serait promouvable au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024.

Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 1er Février 2024.*

- **Mise à jour du tableau des emplois suite à la création de postes**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution règlementaire des carrières des agents territoriaux, des postes doivent être créés.

En parallèle un certain nombre d'emplois vacants (retraite, mutation, avancement...) devra être supprimé du tableau des effectifs après avoir sollicité et obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire et retranscrit par délibération lors d'un prochain conseil municipal.

\*Création de poste à temps complet liée au besoin du service :

**Considérant** un accroissement d'activités suite à l'augmentation de la population un poste d'**Adjoint Technique à temps complet** chargé de l'entretien du village doit être créé.

\*Création de poste à temps complet suite examen professionnel

**Considérant** qu'un agent administratif a réussi l'examen professionnel d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, le poste **d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet** a été créé et devra être porté au tableau des effectifs.

\*Création de poste à temps complet suite promotion interne

**Considérant** qu'un Agent au grade de Rédacteur est promouvable par promotion interne à être Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe, le poste de **Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet** doit être ouvert.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés modifie le tableau des effectifs*

## VIII/ Questions diverses

### TRAVAUX :

#### Petits travaux :

- ✓ Appartement au-dessus 2 J terminés
- ✓ Camiller : travaux terminés

#### Terrain communal en face du camping :

Lors du dernier conseil Municipal, Monsieur le Maire a proposé de confier le terrain communal cadastré I 441 d'une superficie de 1138 m<sup>2</sup> en zone Ub sis Quartier les Ferrayons à 3 agences immobilières différentes et ce afin de réaliser une vente sous conditions au mieux disant.

M. le Maire, après avoir consulté les services juridique, avait précisé que les communes de moins de 2 000 habitants n'ont pas à saisir le service des Domaines pour obtenir leur avis pour l'aliénation d'un bien immobilier mais propose de solliciter les trois agences immobilières pour une estimation.

#### Estimation terrain communal par les 3 agences

- ✓ Jill Wilson 60 000 €
- ✓ Orpi la Verdière 65 000 €
- ✓ Marchad immo 60 000 €- 70 000 € (fourchette très haute)

### DIA

Monsieur le maire souhaite faire part au conseil des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption :

- Bien NERVI Tine

### POINTS DIVERS

#### Festivités de fin d'année :

- ✓ Distribution de colis + de 70 ans : le 15 et 16 décembre 2023
- ✓ Repas des anciens :
- ✓ Repas des enfants : 15 décembre 23 :
- ✓ Distribution des cadeaux aux enfants : Le 22 décembre à 16h00
- ✓ Marché de Noël : le 16 décembre
- ✓ Vœux du Maire : 20 janvier 2024

#### INSEE : Recensement de la population :

Population légale du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 01<sup>er</sup> Janvier 2024 : 578  
Population recensée en 2022 : 595

Monsieur Patrick Soleil demande qu'un stabilisé en tout venant soit effectué sur le parking du restaurant les Berges du Lac car il est difficilement praticable en l'état.

De plus, Monsieur Soleil demande que l'éclairage public soit mis au chemin du pont.

Monsieur le Maire lui répond qu'une étude sur l'extension de l'éclairage public est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



**Louis REYNIER**  
Vice-Président du  
Conseil Départemental du Var  
Maire de Montmeyan

Le Secrétaire de  
séance  
CARLO COMINNE